 **Nom et coordonnées de l’école : école**

**Primaire – 277 rue François Cachoud**

**73610 St Alban de Montbel**

**Commune : St Alban de Montbel PROCES-VERBAL : conseil d’école 1er trimestre**

**2024/2025**

**Date : 15/10/2024 - Début du conseil d’école : 18h30**

**Circonscription : Chambéry 1**

**Présents :**

Président(e) - (directeur d’école) : Mme GIRARD

Equipe enseignante : Mme BLANC (cycle 2) – Mme FURIN (cycle 3)

Le maire ou son représentant : Mme ALLARD (1ère adjointe)

DDEN : Mme COMBAZ en remplacement de Mme CASSET

Invités : parents délégués Mme BROSSARD et Mme MELLAN-LEGRAND

Excusés :

Inspecteur (trice) de l’éducation nationale : Mme DEBREUVE

M. Le maire : Pierre DUPERCHY

**EDUCATION NATIONALE**

1. **Fonctionnement de l’école**

L’école de St Alban de Montbel accueille 60 élèves répartis sur 3 classes

* Classe des PS/MS avec 10 PS et 8 MS (enseignante Mme Girard/ atsem Mme Quinonero) – le matin pour la motricité et l’éveil linguistique, les GS font partie de cette classe.
* Classe des CP/CE1/CE2 avec 4 CP, 12 CE1 et 5 CE2 (enseignante Mme Blanc)
* Classe des GS/CM1/CM2 avec 10 GS, 6 CM1 et 5 CM2 (enseignantes Mme Oddoux (mardi/jeudi/vendredi) en arrêt maladie remplacée par Mme Furin et Mme Curtet(lundi))
  1. **Règlement intérieur et Charte de la Laïcité :** le règlement est présenté chaque année aux parents par le biais du cahier de liaison. Il est rédigé à partir du règlement intérieur départemental des écoles de Savoie. Il est approuvé lors de cette séance à l’unanimité.
  2. **Projet d’école :** en cours de rédaction/ présentation au prochain conseil d’école
  3. **Sécurité à l’école :**
* 3 exercices incendies dans l’année avec CR archivés : le 1er exercice montre une défaillance du système d’alarme de la classe des CM réparée à ce jour. Le compteur de coupure électrique se situant en mairie dont l’accès nous est impossible les jours de fermeture, le courant ne peut pas être coupé à chaque instant nécessaire.
* 1 exercice PPMS risques majeurs inondation avec CR archivé : 04/10. Le compteur de coupure électrique se situant en mairie dont l’accès nous est impossible les jours de fermeture, le courant ne peut pas être coupé à chaque instant nécessaire.
* 1 exercice alerte intrusion avec CR archivé : 03/10 – pas de rideau occultant dans la classe des Cycles 2 pour évacuer discrètement- prévoir des stores ignifugés

Pour Rappel, depuis le 16 octobre 2023, le territoire français a été placé en URGENCE ATTENTAT par le ministère. L’état d’urgence n’a pas été levé.

* 1. **Budgets municipaux :** 45 euros par élève alloués par la mairie encore cette année + une enveloppe de 200 euros donnée pour l’achat des fichiers de lecture/maths des CP + des dépenses sur terrain notamment l’achat d’un tableau pour la salle de décloisonnement. Un grand merci !
  2. **Fonctionnement et état financier de l’année n-1 de la coopérative :** bilan financier équilibré – solde de 459.91 euros au 1er Septembre – cotisation parents 2024 : 640 euros + subventions tirelire 1500 euros à venir.

1. **Communication**
   1. **Parents délégués :** vous pouvez vous adresser aux parents élus en cas de problème sur la boite mail dédiée. [deleguessaintalban@gmail.com](mailto:deleguessaintalban@gmail.com)

Les élections ont abouti à la prise de fonction de 4 personnes (3 titulaires/ 1 suppléante) élues avec 74 % de participation cette année : Mme BROSSARD, Mme BONNET, Mme MAHRAOUI et Mme MELLAN-LEGRAND. Merci à elles pour le temps donné à l’école !

Si possible, l’an prochain l’école essayera de procéder au vote électronique. L’équipe enseignante déplore le fait que pour cette année, c’était à la charge de la directrice de trouver un organisme officiel pour gérer ce vote. Aucun outil ministériel n’était proposé.

* 1. **Parents/Enseignants :** par le biais du cahier de liaison en priorité ou sur rendez-vous. Les enseignantes rappellent également qu’elles communiquent par mail aux familles. Merci de vérifier que nous avons bien vos adresses mails à jour et que les mails de l’école ne vous parviennent pas en Spam. Une adresse par famille est enregistrée, par défaut celle donnée le jour de l’inscription de votre enfant. Le site internet est actif depuis 2 ans. Vous pouvez y trouver de nombreuses informations, documents et photos. Les codes sont inchangés depuis l’an passé. Un mot est collé dans le cahier de liaison.
  2. **Parents/Direction :** par le biais de la boite mail principalement
  3. **Parents/Mairie :** boite mailou sur rendez-vous ou directement au secrétariat en cas d’urgence (la mairie est ouverte tous les jours si besoin).

1. **Projets et vie de l’école**
   1. **Axes généraux :** renforcer la cohésion d’équipe et de cycles en travaillant autour d’un projet commun : cette année « l’art dans tous ses états » en lien avec la mairie suite à une rencontre avec le collectif « François Cachoud ». Une artiste interviendra en période 4 et des visites au musée des beaux-arts sont en cours de programmation pour les 3 classes.
   2. **Projets de classe en lien avec le futur projet d’école :** rallye maths, parcours littéraire autour d’album sur l’art sur les 3 classes

* Rando contée USEP pour MS/GS/CP le vendredi 8 Novembre après-midi
* Semaine du spectateur en décembre organisée par la CCLA : les 3 classes
* Vendredi 13 décembre : fête de fin d’année de la Tirelire
* Spectacle en janvier à l’école de la Bridoire sur le cirque et les émotions : les 3 classes (9/01)
* Cycle 1 : intervention sportive AEL période 5 en parcours de motricité
* Cycle 2 et Cycle 3 : intervention sportive AEL sur l’année/ cirque en période 2, badminton en période 3 et vélo en période 5
* Au printemps : sortie « art et nature » pour les cycles 1 et 2 avec le Parc régional du lac d’Aiguebelette
  1. **Accueil périscolaire :** des activités sont proposées aux enfants s’ils ont envie : Coloriage et fabrication en papier avec Françoise le matin/ Puzzle et coloriage avec Christelle les mardis et vendredis soirs/ Ateliers créatifs (pompons, marque page pailleté, perle à repasser…) avec Dominique les lundis et jeudis soirs.
  2. **Evaluations des élèves :**
* Cycle 1 : carnet de suivi des apprentissages rendu en janvier et juin
* Cycle 2 et 3 : évaluations sommatives bilantées dans le LSU rendu en février et juin
* RDV familles en janvier pour faire un point de milieu d’année si nécessaire
* Du CP au CM2 : évaluations nationales/ résultats communiqués aux familles lors de rdvs individuels- Les résultats montrent un niveau un peu bas en fluence (vitesse et qualité de lecture) et en résolution de problème ainsi qu’un léger « déficit » en compréhension de vocabulaire.
  1. **Dispositifs d’aide (pôle ressources, RASED…) :** Maitre E Mme FERRAND n’intervient pas sur l’école pour l’instant. La psychologue scolaire Mme Ripka intervient sur demande aux besoins.

Les APC (activités pédagogiques complémentaires) auront lieu 1 à 2 fois par semaine selon la classe.

**MAIRIE**

Cantine/ garderie : La mairie a entendu le besoin des familles d’avoir un horaire augmenté le soir (garderie jusqu’à 18h30). Merci à eux….

Cependant, il n’est pas sûr que ce créneau reste en place…Un nouveau point sera fait en janvier selon la fréquentation. Actuellement la mairie paie un agent périscolaire pour 1 ou 2 enfants maximum et pas tous les jours.

Travaux : Après discussion avec l’architecte, l’achèvement des travaux devrait se situer dans la première quinzaine de Décembre. Il restera ensuite à la mairie la partie entretien et ameublement + déménagement et installation. Nous n’avons à l’heure actuelle aucune date de déménagement dans les nouveaux locaux.

**RETOUR PARENTS D’ELEVES POUR LE 1ER CONSEIL D’ECOLE- 15 OCTOBRE 2024**

1***-Lors de la réunion de rentrée dans la classe des maternelles nous avons été plusieurs à émettre l'envie de rédiger un courrier cosigné à destination de la mairie concernant à mon sens, l'aberration de laisser les maternelles à l'écart dans l'ancien bâtiment alors qu'une salle de 50m carré est prévue pour le périscolaire dans la nouvelle école.***

***Ne serait-ce que pour la cohésion de l'équipe enseignante, et la cohésion des élèves tous âges confondus. Il me semble très utile de regrouper tout le monde. Le périscolaire n'accueillant que 1h le matin, 2h le midi et 1h30 le soir quelques élèves, ils peuvent très bien prendre la classe de maternelle actuelle pour laisser la nouvelle salle disponible comme 3eme classe.***

***Aussi il serait préférable de laisser les enfants terminer leur année scolaire et les enseignants dans les conditions de ce début d'année, un déménagement en cours d'année demandant beaucoup d'efforts et d'investissement pour les enseignants et cela perturbera également le bon fonctionnement des classes et donc les apprentissages des élèves (perte de repères, habitudes...).***

***Nous sommes les habitants et les usagers de la commune, il semble que notre voix devrait être entendue et non pas que la décision soit arbitraire de la part de la mairie. Propos du maire cet été me disant mot pour mot "les enseignants n'auront pas le choix c'est nous qui décidons"... Ça en dit long sur l'importance de l'école et de la scolarisation de nos enfants de la part de la mairie...***

Les parents désirant avoir des compléments d’informations peuvent s’adresser soit directement à la mairie, par voie postale, soit par le conseil municipal. Les parents délégués vont s’adresser à la mairie pour avoir des réponses précises de la part du maire, absent à ce conseil d’école.

***2- Je souhaiterais savoir quand les travaux de l'école seront terminés.***

Réponse dans le chapitre dédié

***3- La place du village n'étant pas très grande, serait-il possible que certains parents se garent correctement pour laisser de la place à tout le monde ?! Cela devient de plus en plus compliqué de se garer, parfois même le midi...***

Le Conseil d’école en appelle à la civilité de tous quant au bon stationnement, y compris pour la modération de la vitesse lors de l’accès à l’école. Les passages piétons et le portail ne sont pas des dépose-minute. Merci également de respecter la place handicapée.

***4- Concernant l'utilisation de téléphone portable par des jeunes et/ou adultes (temps scolaires et/ou périscolaires), un rappel à tous a-t-il été fait afin que les plus jeunes n'est plus accès à des contenus inadaptés ?***

Pour rappel, les téléphones portables sont strictement interdits à l’école. Concernant le temps scolaire, les téléphones sont déposés sur le bureau de l’enseignante dans une boite fermée dès l’arrivée le matin puis récupérer à 16h30. Sur le temps périscolaire, les règles sont les mêmes pour les élèves.

***5- Malgré des difficultés d'explication à notre enfant qui nous questionne sur la présence de son enseignante Mme ODDOUX à la sortie d'école pour ses filles mais de son absence au travail, la classe sera-t-elle pénalisée sur le long de l'année en termes de projet/sorties/investissement scolaire ?***

Étant donné que les arrêts de travail de Madame ODDOUX sont justifiés, nous n’avons pas le droit de les interpréter.

Il est en effet compliqué pour Mme Furin de se projeter ne connaissant pas l’échéance de fin de son remplacement. Cependant, nous n’oublions pas le plus important, l’éducation des enfants par des enseignantes compétentes, comme Mme Furin et Mme Curtet. Elles s’investissent à 100% sur la classe.

En parallèle, les parents délégués réfléchissent à l’idée de rédiger un courrier à l'inspection pour tenter d'avoir plus d'informations sur ce sujet et/ou proposer les solutions qui conviendraient au mieux pour les enfants et les enseignant(e)s.

***6- Remarque qui ne nécessite pas de réponse : le système de mélange de niveaux très hétérogène à savoir des GS avec CM1 et CM2 ne me parait pas adapté à différents niveaux : pour l'enseignante de travailler des notions de façon approfondie dans ces conditions, pour le modèle donné au plus jeune avec un langage clairement moins approprié des plus âgés.***

La loi impose 24 élèves par classe pour les GS/CP/CE1. Les multiples possibilités sont étudiées chaque fin d’année. Sur des petites structures comme notre école, nous sommes vite coincées. De plus, vos enfants sont confiés à des professionnels de l’éducation qui connaissent leur métier et savent gérer des tranches d’âges aussi hétérogènes.

Il faut plutôt voir comme une chance pour les GS d’avoir une enseignante plus disponible du fait de l’autonomie des CM, sans compter que le décloisonnement mis en place leur libère tout de même du temps avec les autres élèves de maternelle et du temps seuls avec leur enseignante, chance que n’ont pas les autres niveaux notamment les élèves de Mme Blanc ou que d’autres GS n’ont pas eu notamment l’an dernier (pas de salle de décloisonnement, travail dehors, atelier à même le sol dans un coin de la classe de Mme Blanc, 2 enseignantes en même temps dans la même classe à faire des enseignements différents…).

***7- Pourquoi les enfants sont-ils quasiment toujours enfermés à la salle des fêtes le midi et ce quel que soit le temps extérieur ? Plusieurs parents pensent qu’il est préférable de les laisser se défouler librement dehors. Est-il possible de revoir cette organisation ? Nous avions compris que la salle des fêtes était réservée aux jours pluvieux….***

A ce jour, pas de réponse de la mairie à ce sujet….

***8- Remarque : Merci à toute l'équipe enseignante/ATSEM pour le travail sur cette rentrée de nouveau dans des conditions matérielles et humaines pas évidentes et surtout à Charlotte/Blandine pour la prise de poste et l'investissement malgré l'absence de Mme Oddoux.***

Merci aux parents qui nous soutiennent de manière infaillible. Il devient important dans notre métier de sentir que nous œuvrons dans le même sens et que notre travail est respecté…

Les membres du conseil d’école.

***Pour information, réponse de la mairie à la sollicitation des parents délégués à la suite du conseil d’école.***

*Chers parents délégués,*

*Nous avons pris connaissance de vos interrogations et remarques soulevées lors du conseil d’école du 15 octobre 2024.*

*L’ensemble de ces questions seront discutées lors d’une réunion de la commission vie scolaire début novembre 2024.*

*Nous pouvons déjà vous donner les éléments suivants :*

*Les travaux de l’école ont pris du retard et la livraison du bâtiment ne devrait être effectuée que fin décembre ou début janvier.*

*L’implantation des écoles et classes élémentaires et maternelles relève de la compétence du conseil municipal, après avis du préfet. Il ne s’agit donc pas d’une décision arbitraire.*

*Nous pouvons vous assurer que notre commune est à l’écoute des enseignants et des parents d’élèves et que notre seul objectif est le bien-être des enfants. C’est d’ailleurs pour cela que nous avons engagé une ambitieuse réhabilitation et extension de l’école élémentaire et que nous avons également, dernièrement, étendu le temps d’accueil périscolaire et choisi un nouveau fournisseur pour la cantine scolaire.*

*Nous reviendrons vers vous après la réunion de notre commission dédiée pour échanger sur l’ensemble de ces sujets.*

*Nous vous souhaitons de bonnes vacances.*

*Bien cordialement,*

*Le Maire,*

*Pierre DUPERCHY*